



C 2853



pro natura
Genève

GRAND CONSEIL	
Expédié le: 17-12-09	Session GC: 17-12-09
Président <input checked="" type="checkbox"/>	Députés (100) <input type="checkbox"/>
Correspondance GC <input checked="" type="checkbox"/>	Bureau <input checked="" type="checkbox"/>
Secrétariat <input type="checkbox"/>	Chefs de groupe <input type="checkbox"/>
Commission:	
Objet: Budget 2010	
Copie à:	

GRAND CONSEIL DE GENEVE

Genève, le 14 décembre 2009

Concerne: Séance du Grand Conseil du 17.12.09

Lettre de Pro Natura Genève au Grand Conseil au sujet de l'amendement de la commission des finances de supprimer 400'000.- francs sur les salaires des gardes de l'environnement.

Mesdames et Messieurs les députés,

Voici en quelques points pourquoi Pro Natura Genève vous demande de revenir en plénière sur l'amendement de la commission des finances prévoyant une réduction de 400'000.- francs sur les salaires des gardes de l'environnement.

La nature genevoise a besoin d'un service fort et efficace, pouvant faire face aux nombreuses missions de gestion et de protection des milieux et des espèces. Ce n'est pas en affaiblissant le Service de la Nature et du Paysage que l'on va améliorer la situation. La nature a besoin d'un important support financier.

Supprimer le financement d'une activité reconnue indispensable, à savoir la régulation des sangliers, avant d'avoir mis au point une solution de rechange de qualité nous paraît dangereux.

La gestion actuelle des sangliers est complexe et repose sur une longue expérience et notamment sur des mesures de prévention des dégâts qui ont fait leurs preuves. C'est là que se trouve la source principale d'économies.

Ce n'est pas du jour au lendemain que l'on change un système qui marche. La mise sur pied d'une nouvelle gestion doit être réfléchiée et établie en collaboration avec tous les partenaires, dont les commissions prévues par la constitution et par loi sur la faune. Ce n'est donc pas dès janvier que les personnes désignées pour effectuer cette tâche pourront prendre la relève en assurant une gestion de qualité.

Les populations de sangliers genevois jouissant d'une belle santé, toute diminution des tirs de régulation – l'expérience l'a déjà largement prouvé – entraîne rapidement une augmentation insupportable des dégâts dans les cultures. L'économie escomptée se transformera rapidement en dépenses supplémentaires et en un mécontentement encore plus grand des agriculteurs.



La formation et l'encadrement des personnes mandatées impliqueront que le service investisse en temps et donc en argent. Vu ses multiples tâches et la réduction du budget que la commission des finances propose, nous ne voyons pas comment le Service pourra assurer une transition permettant une gestion de qualité tant du point de vue de l'efficacité que du point de vue de l'éthique et de la sécurité. A noter aussi que ces personnes ne recevront pas les autorisations fédérales dont jouissent les gardes (matériel pour tir nocturne et périodes de tir).

Nous vous rappelons que la population genevoise a voté, en 1974, la suppression de la chasse avant tout pour pouvoir jouir de la campagne sans être inquiétée par l'exercice de la chasse. Il n'est pas dit qu'elle acceptera qu'une partie de la campagne soit bouclée pendant une période, ni qu'elle acceptera des méthodes de chasse perturbant fortement l'ensemble de la faune.


La faune est un patrimoine public dont la gestion doit tenir compte de nombreux paramètres comme la protection de la biodiversité, la production agricole, la sécurité pour la population. Il appartient donc à l'Etat de garantir cet équilibre entre les différents intérêts.

En vous remerciant de l'attention portée à ce courrier, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les députés, à l'expression de nos salutations distinguées.

Pour Pro Natura Genève



Alexandre Breda
Président



FR
François Dunant
Délégué à la commission de la faune

